

cette recommandation précise du comité Gill. Les associations d'employeurs, les syndicats et d'autres associations nationales se sont aussi prononcés en faveur du transfert.

Afin de procéder au transfert, le gouvernement a institué un comité formé du président de l'Office de l'organisation du gouvernement, M. George Davidson, du sous-ministre du Travail, M. George Haythorne, et du commissaire en chef de la Commission d'assurance-chômage, M. Laval Fortier. Lors du transfert, on prendra des mesures pour protéger ceux qui demeureront au sein du personnel de la Commission d'assurance-chômage, ceux qui passeront au Service national de placement et ceux qui font maintenant partie du personnel du ministère du Travail. Chaque membre du personnel peut être assuré que tout sera mis en œuvre pour qu'il soit traité avec justice, compte tenu des besoins de chaque organisme et des circonstances locales.

Au nom du président du Conseil privé et en mon nom personnel, je puis donner à la Chambre l'assurance que nous ferons tout notre possible pour que le transfert s'effectue rapidement. Les dispositions légales et autres, nécessaires au changement, sont présentement à l'étude et elles seront prises le plus tôt possible. J'aimerais aussi signaler que le transfert sera effectué de façon que le Service de placement et la Commission d'assurance-chômage n'interrompent pas les services qu'ils assurent au public.

En terminant, je voudrais remercier les honorables députés de m'avoir permis de leur exposer certaines des initiatives du ministère du Travail et des changements de ses programmes.

(Texte)

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, au cours de ce débat, nous avons à nous prononcer sur une question extrêmement grave, laquelle comporte la question de confiance dans le gouvernement. En d'autres mots, ce que les honorables députés auront à décider par leur vote, c'est si réellement le gouvernement a pris ses responsabilités, s'il doit continuer à survivre et à diriger les destinées du pays.

Il est vrai que l'amendement proposé est bien spécifique et n'a trait qu'à une seule mesure, puisqu'il concerne l'imposition de la taxe sur les matériaux de construction. Mais au delà de cette question spécifique, il y a aussi toutes celles qui ont trait à la vie du gouvernement.

La Chambre doit se demander si le gouvernement a tenu ses promesses, s'il a exécuté ou s'il exécute son programme, s'il a des objectifs conformes aux aspirations de la population; la Chambre doit aussi dire si le gouvernement est en mesure de réaliser ses

objectifs et enfin si les perspectives d'avenir qu'il envisage sont conformes aux aspirations du peuple canadien.

Monsieur l'Orateur, il ne suffit pas de dire qu'il faut donner un certain délai au gouvernement pour réaliser son programme. Il a fait son lit lui-même. C'est lui, par exemple, qui a établi ce programme, ce fameux programme dont je parlerai dans quelques instants, celui des soixante jours; c'est lui qui a fixé les termes de ce qu'il entendait réaliser.

Eh bien, je dis que maintenant, après environ dix mois au pouvoir, ce gouvernement minoritaire devrait être en mesure de nous le dire une fois pour toutes.

Mais, pour juger en toute objectivité, examinons plutôt la conduite passée du gouvernement.

Il y a les promesses. Il n'existe aucun doute qu'elles ont été faites. La semaine dernière le député du Yukon (M. Nielsen) nous a donné une énumération très minutieuse des promesses des représentants du peuple canadien qui occupent actuellement les banquettes ministérielles. Il en a dressé le bilan, lequel n'est pas tellement édifiant ni de nature à inspirer confiance.

Regardons dans le domaine économique, dans le domaine social, dans le domaine culturel, dans le domaine des relations entre les deux groupes qui composent notre pays, et nous verrons que, d'une façon générale, le gouvernement n'a pas appliqué les principes qu'il prônait sur toutes les estrades du pays voilà quelques mois seulement. D'une façon spécifique, particulièrement, il n'a à peu près pas posé de gestes pour concrétiser les promesses qu'il a faites.

Monsieur l'Orateur, si, d'autre part, nous regardons ces soixante jours d'action et de décision, tous les observateurs impartiaux, journalistes et autres, sont d'avis que ce fut une période non pas de décision et d'action, mais bien de tâtonnements, d'affolement, d'échecs et d'amertume. Comme résultat net: un fiasco et une déroute.

Mais le gouvernement s'est-il ressaisi depuis et s'achemine-t-il vers la réalisation des objectifs qu'il s'était fixés et pour lesquels il est, en somme, le mandataire du peuple?

Regardons du côté du progrès économique. C'était, pour les honorables vis-à-vis, un objectif primordial. Eh bien, dans ce secteur, quel progrès a été réalisé? Il est vrai que nous avons eu le budget, le trop fameux budget. Mais quelle personne saine, même parmi la plupart des partisans de ceux qui siègent en face de nous, dirait que ce budget et les mesures qu'il prévoyait ont été un succès? Malheureusement, le peuple canadien sait fort bien que ce fut désastreux.

[L'hon. M. MacEachen.]